

ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE

Du 17 janvier 2024

ST/A-2024-027

Le Maire de Libourne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982,

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 1972 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville,

Vu la délégation de fonctions et de signature attribuée à M. Bilal HALHOUL, conseiller municipal délégué à la voirie, à la propreté, au Centre Technique Municipal et au plan communal de sauvegarde, par l'arrêté en date du 1^{er} septembre 2022,

Vu la demande présentée par INEO EQUANS sise 46 avenue de la Source 33370 SALLEBOEUF pour des travaux pour le compte de France Télécom Orange pour le tirage de câble fibre optique dans diverses rues sur la commune de Libourne,

Considérant qu'il est nécessaire d'édicter des mesures spéciales pour la circulation et le stationnement.

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE :

ARTICLE 1° - A compter du 29 janvier 2024 et jusqu'au 23 février 2024, le stationnement sera interdit, au droit du chantier (liste jointe). Les véhicules en infraction seront verbalisés et mis en fourrière après intervention de la gendarmerie ou de la Police Municipale.

ARTICLE 2° - A compter du 29 janvier 2024 et jusqu'au 23 février 2024, la circulation se fera sur chaussée rétrécie, au droit du chantier.

ARTICLE 3° - La piste cyclable sera interrompue, au droit du chantier.

ARTICLE 4° - La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier.

ARTICLE 5° - La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 6° - Le Directeur Général des services de la Ville, le chef de la police municipale et le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7° - cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- d'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte
- d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué

Fait et arrêté en l'Hôtel de Ville de Libourne le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre

Pour le Maire par délégation
Le conseiller délégué à la voirie,
à la propreté,
au Centre Technique Municipal
et au plan communal de sauvegarde



Bilal HALHOUL

VILLE CHANTIER	Numéros PEP/PEZ/PR	Numéros Chambres	Adresse Arrêté Voirie	Type de Trx	VILLE DEMANDE	T+D1 / D2
LIBOURNE	PMZ 47451 – PA 52912	263	4 Av du Port du Roy	Raccordement	Libourne	D2
		264	1 Av de Condat	Tirage		
		266	1 rue de la Corbière	Tirage		
		Po 154584	7 rue de la Corbière	Tirage		
		Po 716107	11 rue de la Corbière	Tirage		
		Po 1064490	16 rue de la Corbière	Raccordement		
		Po 1064528	18 rue de la Corbière	Raccordement		
		Po 1064491	24 rue de la Corbière	Raccordement		
		217	Av de la Baillastière	Raccordement		
		192	233 Av de la Roudet	Tirage		
LIBOURNE	PMZ 47788 – PA 50547	645	239 Av de la Roudet	Tirage	Libourne	D2
		644	En face du 243 Av de la Roudet	Tirage		
		4328	188 Av de la Roudet	Tirage		
		4326	1 rue de la Barbanne	Raccordement		
		4634	7 rue de la Barbanne	Tirage		
		4317	10 rue de la Barbanne	Raccordement		
		4333	192 Av de la Roudet	Tirage		
		649	255 Av de la Roudet	Raccordement		
		1228	130 Av Georges Pampidou	Tirage		
		1118	101 Av Georges Pampidou	Tirage		
LIBOURNE	PMZ 47791 – PA 50586	988	2 allée des Fauvettes	Tirage	Libourne	D2
		32	32 Av de l'Europe Jean Monnet	raccordement		
		514	49 Av de l'Europe Jean Monnet	tirage		
		585	65 Av de l'Europe Jean Monnet	tirage		
LIBOURNE	PMZ 19931 – PA 47675	681	81 Av de l'Europe Jean Monnet	tirage	Libourne	D2
		3303	105 Av de l'Europe Jean Monnet	tirage		
		4034	R-P Av de l'Europe et che des Ormeaux	tirage		
		4033	R-P Av de l'Europe et che des Ormeaux	tirage		
		163	Chemin des Ormeaux	tirage		
		Poteaux	Chemin de Rifat	raccordement		

Signé électroniquement par : Bilal Halhoui
Date de signature : 18/01/2024
Qualité : Paraphieur B Halhoui Libourne